

DÉPARTEMENT
DE SAÔNE ET LOIRE

—
COMMUNE
DE
TORCY

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2025-224

L'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois d'avril ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par l'entreprise « **APTE IMMO, 82 Extension les Michalets 38220 SECHILIENNE – à la demande d'intervention de la Communauté Urbaine Creusot – Montceau** pour des travaux de Réalisation de carottage de l'enrobé routiers pour analyse amiante et HAP avant travaux, Rue Claude Bernard, Avenue Champ-Cordet et Rue de la Barre – (chantier mobile) 71210 TORCY (voir plan joint) ;
Empiètement sur chaussée.

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

ARRETONS

ARTICLE I : À compter du **21/04/2025** et pour une durée de **3** jours, la circulation aux abords du chantier cité ci-dessus sera interdite. Fermeture à la circulation avec mise en place d'une déviation.

ARTICLE II : Dans l'emprise du chantier, le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits. Les mesures de sécurité seront mises en œuvre en ce qui concerne la circulation des piétons.

ARTICLE III : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE IV : Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

ARTICLE V : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE VI : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE VII : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié - Publié le

16 AVR. 2025

Le Maire,

Fait à TORCY, le 15 avril 2025.

Le Maire,



M. Philippe PIGEAU